

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

**Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

**Informatique - Technologies de l'information - Internet  
E-commerce - Données personnelles**

\* \* \* \* \*

***Le Cabinet***

DELEPORTE WENTZ AVOCAT est une société d'avocat spécialisée en droit de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication, dirigée par Bénédicte Deleporte, avocate au Barreau de Paris.

**Notre activité**

Principalement axée sur le conseil juridique aux entreprises évoluant dans le secteur des technologies avancées : informatique, internet, commerce électronique, données personnelles.

**Nos clients**

Sociétés fournisseurs de produits et de services IT mais également toutes sociétés utilisatrices de ces technologies.

**Nos atouts**

Notre connaissance approfondie de l'entreprise et des domaines du droit de l'informatique, des réseaux et de l'internet ; l'habitude de travailler avec juristes et opérationnels dans des domaines techniques et innovants.

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
*Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique*

**Compétences et Prestations**

Nos principaux domaines d'intervention sont les suivants:

Quelques exemples de prestations types

<b>Droit de l'informatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel</li> <li>• Logiciel (développement, édition, distribution), Open Source</li> <li>• Bases de données</li> <li>• Progiciel de Gestion Intégrée (PGI - ERP)</li> <li>• Services (maintenance)</li> <li>• Distribution (VARs, OEM)</li> <li>• Externalisation de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit juridique</li> <li>• Rédaction de contrat</li> <li>• Assistance à la négociation de contrat</li> <li>• Audit de contrat</li> <li>• Assistance juridique</li> <li>• Consultation juridique</li> <li>• Gestion et suivi de projet</li> </ul>
<b>Droit de l'internet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites internet (intranet et extranet)</li> <li>• Commerce électronique</li> <li>• Communication électronique</li> <li>• Noms de domaine</li> <li>• Publicité en ligne</li> <li>• Moteurs de recherche et référencement en ligne</li> <li>• Hébergement</li> <li>• Dématérialisation (facturation, signature électronique, archivage)</li> <li>• Web 2.0</li> <li>• Propriété intellectuelle / Droit d'auteur</li> <li>• Responsabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit juridique de site web et de services en ligne</li> <li>• Contrat de développement de site web</li> <li>• Contrat d'hébergement de site</li> <li>• Contrat de syndication de contenu</li> <li>• Conditions d'utilisation de services en ligne</li> <li>• Contrat de vente en ligne</li> <li>• Charte informatique / technologique</li> </ul>
<b>Protection des données personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution de fichiers</li> <li>• Cybersurveillance et vie privée</li> <li>• Contrôle d'accès</li> <li>• Vidéosurveillance</li> <li>• Flux transfrontières de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil sur la constitution de fichiers</li> <li>• Déclaration de fichiers</li> </ul>
<b>Droit des affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats</li> <li>• Analyse et prévention des risques juridiques</li>   <li>• Due diligence, notamment IT</li>   <li>• Formations / Séminaires juridiques inter- et intra-entreprises</li>   <li>• Support juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction de contrat</li> <li>• Audit de contrat</li> <li>• Négociation et assistance à la conclusion des transactions</li> <li>• Assistance au suivi de l'exécution des contrats</li> <li>• Consultation juridique</li> <li>• Gestion et suivi de projet</li> </ul>

## **DELEPORTE WENTZ AVOCAT**

### ***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

Nos clients sont des sociétés fournisseurs de solutions informatiques ou internet mais également les sociétés utilisateurs/clients.

#### **Quelques exemples de prestations réalisées pour nos clients**

Internet, e-commerce : rédaction des documents contractuels (conditions générales (CGV, CGU), chartes des données personnelles, contrats de licence de technologie, contrats de licence de contenu, etc.) pour des sociétés exploitant des sites web dans des domaines divers tels que : annuaire professionnel, site d'agrégation de contenus, plates-formes d'intermédiation (finance, assurance), téléphonie sur IP ; Audits de sites web pour conformité à la réglementation ; Rédaction de chartes informatiques ; Conseil en matière de procédure de mise en place de systèmes de signature électronique

Données personnelles : consultations juridiques en matière de cyber-surveillance, de politique de traitement de données personnelles dans un groupe multi-national, etc.

Publicité en ligne, marketing et données personnelles : Consultation juridique pour une société exploitant un réseau social en matière de réglementation sur la publicité et du marketing en ligne.

Informatique : rédaction de nombreux contrats informatiques (développement, licence d'utilisation, outsourcing, etc.) et support au client, éditeur informatique, dans le cadre de négociations contractuelles ; Rédaction et négociation de contrats commerciaux pour un éditeur de solutions Open Source.

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
*Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique*

**Interlocuteur et Réseau**

**Profile - Bénédicte Deleporte**

Bénédicte Deleporte, fondateur du cabinet DELEPORTE WENTZ AVOCAT, bénéficie d'une longue expérience dans les domaines du droit de l'informatique et des technologies de l'information, tant en cabinet d'avocat qu'en entreprise.

**Expérience professionnelle**

Bénédicte Deleporte a débuté sa carrière professionnelle en 1989 en cabinet d'avocat chez Alain Bensoussan Avocats en se spécialisant dans les domaines du droit de l'informatique et du conseil aux entreprises, la rédaction et la négociation de contrats informatiques français et internationaux, et le contentieux arbitral.

En 1993, elle devient directeur juridique EMEA de la société Network Equipment Technologies (N.E.T.), société américaine fabricant d'équipement de réseau. Chez N.E.T., son activité porte notamment sur le déploiement de la stratégie de distribution des produits (matériel, logiciel) et des services de support en France et dans le reste de l'Europe et sur la négociation des contrats commerciaux : distribution, utilisation des produits et de services.

Début 2000, Bénédicte Deleporte rejoint une équipe d'entrepreneurs à Bruxelles, en qualité de directeur juridique, pour le lancement d'une start-up internet pan-européenne dans le domaine de la santé: Planet Medica. Elle est responsable de la conformité juridique de sept sites web en Europe (conformité aux réglementations locales, noms de domaine, conditions d'utilisation, contenu éditorial, mise en ligne d'outils et services interactifs), du développement de la stratégie contractuelle et de l'établissement du siège et des filiales dans six pays d'Europe.

En 2001, Bénédicte Deleporte revient à Paris en qualité de directeur juridique d'eBay France où son activité se concentre, notamment, sur les aspects de conformité du site à la réglementation (droit commercial, consommation, responsabilité, propriété intellectuelle, internet et e-commerce), la mise en place et le suivi des contrats avec les partenaires commerciaux, le traitement des données personnelles, les affaires réglementaires et le contentieux.

Bénédicte Deleporte est admise au Barreau de Paris et crée le cabinet DELEPORTE WENTZ AVOCAT en 2007.

**Langues de travail**

Français  
Anglais

**Formation**

Bénédicte Deleporte a une double formation: titulaire en France d'une Maîtrise en droit (Université de Paris XI Sceaux - Jean Monnet) et d'un DEA en droit économique international (Université de Paris I - Panthéon Sorbonne) et aux Etats-Unis d'un MPA (Master of Public Affairs) de l'Université d'Indiana - Bloomington et d'un LL.M (Master of Laws) de l'Université d'Iowa.

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

**Réseau**

Nous travaillons également en étroite collaboration avec un réseau d'avocats indépendants, en France et à l'étranger (Europe et Etats-Unis), exerçant dans des domaines similaires et complémentaires et fonctionnant selon la même philosophie de proximité du client, pragmatisme, flexibilité, réactivité et maîtrise des coûts.

Ces avocats sont spécialisés dans les domaines suivants:

- Droit du travail
- Droit des sociétés
- Droit des fusions/acquisitions
- Droit fiscal
- Droit pénal
- Droit des marchés publics
- Droit des associations et fondations
- Contentieux informatique et internet

A l'international, notre réseau couvre notamment les pays suivants :

- Allemagne
- Grande-Bretagne
- Italie
- Espagne
- Suisse
- Etats-Unis (Californie)

**Associations**

Membre des associations suivantes:  
International Technology Law Association (ITechLaw )  
International Bar Association (IBA) - section Technology Law  
Avocats Conseils d'Entreprise (ACE)  
European Professional Women's Network (EPWN)

**Enseignement et Formations**

Chargée de cours (New Technologies and the Law) en Master Global e-business à l'Université de Lille I - Institut des sciences économiques et du management - depuis 2007

Chargée de cours (Droit de l'Informatique) en Master 2 - MIAGE à l'Université de Paris XII - Ecole supérieure d'informatique appliquée à la gestion (ESIAG) - depuis 2007

Formation "Les contrats d'achats spécifiques", EFE, Paris (décembre 2007)

Formation "Maîtriser les risques du contrat d'achat", EFE, Paris (novembre 2007)

Participation au groupe de travail du Forum des Droits sur l'Internet (FDI) sur les relations commerciales entre particuliers sur internet ayant débouché sur la publication de la recommandation "Le commerce entre particuliers sur internet" (novembre 2005)

Présentation sur la vente de biens culturels sur internet, Interpol, Lyon (juin 2005)

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**

***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

Présentation sur la lutte contre la contrefaçon sur internet, 10<sup>e</sup> Forum européen de la propriété intellectuelle, Paris (mars 2005)

Présentations dans le cadre du groupe de travail du Forum des Droits sur l'Internet (FDI) ayant débouché sur la publication de la recommandation "Le Courtage en ligne de biens culturels" (juillet 2004)

## **Actualités et Publications**

Nous publions régulièrement des articles concernant des thématiques juridiques diverses relevant du domaine des technologies. Ces articles peuvent traiter de questions d'actualité juridique, présenter une nouvelle loi ou encore commenter une jurisprudence récente.

Nous sommes également régulièrement consultés sur des questions juridiques relevant de nos domaines de compétence.

Vous pouvez consulter nos derniers articles et interviews ci-dessous :

### *Octobre 2009*

Interview sur RFI (Radio France Internationale) sur les **jeux d'argent en ligne** (diffusé le 8/10/2009)

### *Septembre 2009*

**Patrimoine logiciel, Open Source et due diligence** (publié sur LegiPME et le Journal du Net)

Résumé : La question relative à la propriété intellectuelle des logiciels est l'un des éléments clés dans l'évaluation patrimoniale d'une entreprise, a fortiori si cette dernière est en phase d'augmentation de capital ou de rachat. De nombreuses entreprises faisant développer des logiciels par des tiers, soit maîtrisent mal les aspects liés à la propriété intellectuelle, soit ne s'intéressent qu'à l'aspect financier. Or, que ces développements soient effectués en mode propriétaire ou en mode Open Source, le client doit être clairement informé des contours de la prestation qu'il achète et de la nature des droits concédés, ces éléments ayant un impact substantiel sur la valorisation des actifs de l'entreprise

### *Juillet 2009*

**Journalisme et Internet : des précisions apportées en catimini par la loi Hadopi** (publié sur LegalBiznext et le Journal du Net)

Résumé : Alors que la loi Création et Internet focalise, à juste titre, les débats sur la lutte contre le téléchargement illégal, quelques mesures relatives au journalisme sur internet figurent parmi les dispositions de la loi, entrée en vigueur le 12 juin 2009. Celles-ci, figurant sous le titre "Dispositions diverses", passent quasiment inaperçues. Cependant, elles ont un intérêt certain en termes de clarification du statut de publication en ligne, en ce qui concerne les droits d'auteur des journalistes et enfin quant au régime de responsabilité applicable aux directeurs de la publication pour les contenus mis en ligne par des tiers.

### *Juin 2009*

**Associations et internet : Exploitation d'un blog et responsabilité** (publié dans Juris Associations No401 – Ed. Dalloz)

Résumé : Les blogs se développent et se multiplient sur internet depuis le début des années 2000. De simples mini-sites internet de réflexions personnelles à l'origine, ces outils sont devenus un véritable moyen de communication des institutions (entreprises, associations) tant en interne à l'égard des collaborateurs, que vers l'extérieur, à destination du public. Ils se déclinent aujourd'hui de diverses manières avec, à la clé, des régimes de responsabilité correspondant à leur mode de fonctionnement.

### *Mars 2009*

**Jeux d'argent en ligne : vers une libéralisation mesurée de la réglementation** (publié sur LegiPME et le Journal du Net)

Résumé : Le 5 mars dernier, Eric Woerth, Ministre du budget, a présenté le projet de loi sur l'ouverture à la concurrence du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Ce projet, attendu depuis plus de deux ans, devrait être examiné par le Parlement dans les prochaines semaines afin d'entrer en vigueur au 1er janvier 2010. Nous faisons ci-dessous un bref retour sur la situation existante pour ensuite exposer les grandes lignes du projet.

Avocat au Barreau de Paris - 7 rue de Madrid - 75008 Paris  
email: [contact@dwavocat.com](mailto:contact@dwavocat.com) - Tel : 01 44 90 17 10 - Fax : 01 44 70 01 64

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

*Février 2009*

**Logiciel libre ne signifie pas libre de droits** (publié sur le Journal du Net et LegalBizNext)  
Résumé : Les logiciels libres (ou open source) ont désormais acquis une réelle notoriété chez les utilisateurs, notamment dans le monde de l'entreprise. Au-delà des contraintes budgétaires de plus en plus fortes pouvant inciter à passer à l'utilisation de solutions open source, nombre de logiciels libres sont maintenant reconnus comme atteignant des niveaux de qualité de développement et de fiabilité indéniables. Par ailleurs, le logiciel libre n'est plus réservé aux développeurs indépendants puisque les plus grands éditeurs de logiciels mettent également sur le marché des programmes en mode open source. Cependant, si leur utilisation se répand de plus en plus dans le monde de l'entreprise, le "libre" ne signifie pas pour autant que l'utilisateur peut faire n'importe quoi avec ces logiciels. Leurs conditions d'utilisation et de distribution, spécifiques au domaine du libre, sont déterminés par des licences, dont il existe de multiples variantes. Pour éviter les contentieux, mieux vaut donc mettre en place une politique claire de gestion des licences open source au sein de l'entreprise.

**La création d'un site internet : environnement juridique et conseils pratiques** (publié dans Juris Associations No392 – Ed. Dalloz)

Résumé : La création d'un site internet est une démarche qui ne doit pas être prise à la légère. Non seulement, elle induit des investissements financiers (coûts de développement du site et du contenu) et humains (temps de développement et mises à jour du site), mais elle a également des conséquences juridiques. L'objet de cet article est de rappeler les différentes étapes de la création d'un site web d'un point de vue juridique, depuis ses prémices jusqu'à sa mise en ligne.

2008

*Octobre 2008*

**Responsabilité de l'hébergeur et retrait de contenu illicite : le prompt délai** (publié sur le Journal du Net et LegalBizNext)

Résumé : Dans le monde du web, les hébergeurs bénéficient d'un régime de responsabilité aménagé, en application des dispositions de l'article 6.I.2. de la LCEN. En cas de notification d'un contenu illicite, l'hébergeur est tenu d'agir promptement pour retirer le contenu litigieux ou en couper l'accès. Les responsables de sites d'hébergement étaient jusqu'à maintenant indécis quant à la signification du terme "promptement". Deux ordonnances de référé des 13 mars et 6 août 2008 apportent quelques éclaircissements en la matière, complétées par un jugement du 13 octobre 2008 concernant le formalisme applicable aux notifications de contenus illicites.

*Septembre 2008*

**La charte technologique : un document essentiel pour la protection des réseaux et des données de l'entreprise** (publié sur LegiPME et le Journal du Net)

Résumé : La charte technologique, également dénommée charte informatique, charte NTIC, règlement applicable aux équipements IT, etc. définit les règles d'utilisation des équipements et logiciels mis à la disposition des salariés par l'entreprise. Son objectif : sensibiliser et responsabiliser les salariés à la sécurité des réseaux et des données de l'entreprise. L'objet de cet article est de faire le point sur ce document et ce qu'il recouvre.

*Juillet 2008*

**Externalisation de services : les dimensions contractuelles** (publié sur LegiPME et le Journal du Net)

Résumé : Toute entreprise peut être amenée, un jour ou l'autre, à réfléchir à l'externalisation de services, généralement à la périphérie de son cœur de métier. Quelles que soient les raisons à l'origine du projet d'externalisation, un certain nombre de questions clés d'ordre juridique doivent être traitées, afin de permettre au projet d'être exécuté dans les meilleures conditions. L'objet de cet article est de revoir les principales questions devant être traitées dans le cadre de la mise en place d'un projet d'externalisation.

Interview dans le *Nouvel Economiste* du 10-16/07/2008 sur **la contrefaçon et la distribution sélective sur internet** (article « Une question en cache une autre »)

*Juin 2008*

## DELEPORTE WENTZ AVOCAT

### ***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

**L'auto-entrepreneur : un statut fiscal spécifique pour le vendeur particulier professionnel, un tremplin vers une future création d'entreprise** (publié sur sur LegiPME)

Résumé : La création du statut d'auto-entrepreneur, actuellement en cours d'examen dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'économie (LME), doit recouvrir celle du vendeur particulier régulier, et doit avoir un effet incitatif sur la mise en conformité de ces vendeurs avec leurs obligations légales, fiscales et sociales. Ce nouveau statut leur permettra notamment de bénéficier de formalités déclaratives allégées et de débiter leur activité professionnelle sans avoir à créer de société. Ce système devrait s'avérer intéressant pour tester un projet commercial, avant de se lancer dans la création de son entreprise. Mais qui sont les "auto-entrepreneurs" ? Retour sur la réflexion autour de la vente C-to-C.

*Mai 2008*

**Web 2.0, vie privée et liberté d'expression** (publié sur le Journal du Net)

Résumé : « Le développement du Web 2.0 a induit de profonds changements dans les modes de communication, les internautes utilisant désormais internet de manière beaucoup plus active, et interactive. De même, la liberté d'expression passe de plus en plus par la recherche d'une plus grande proximité entre l'information et son auteur, donnant à celle-ci une légitimité plus forte, quel que soit l'âge ou le statut de l'auteur.

Ces évolutions dans le comportement et l'utilisation de l'outil internet ne sont pas sans conséquences juridiques sur des principes fondamentaux du droit tels que la liberté d'expression ou le respect de la vie privée. Un exemple intéressant est la récente affaire note2be.

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
**Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique**

**Contact et Mentions Légales**

Le site [www.dwavocat.com](http://www.dwavocat.com) est édité par

DELEPORTE WENTZ AVOCAT  
SELARL au capital de 7500 euros

Dont le siège social est situé :  
7 rue de Madrid, 75008 Paris - France

Tél : +33 (0)1 44 90 17 10  
Fax : +33 (0)1 44 70 01 64  
email: [contact@dwavocat.com](mailto:contact@dwavocat.com)

Inscrite au RCS de Paris sous le numéro 501 115 075  
Numéro de TVA: FR 49501115075

Gérant et directeur de la publication : Bénédicte DELEPORTE

Hébergeur du site

OVH  
2, rue Kellermann  
59100 Roubaix – France  
Tel : 33 (0)899 701 761  
Fax : 33 (0)3 20 20 09 58  
[www.ovh.com](http://www.ovh.com)

**DELEPORTE WENTZ AVOCAT**  
***Une société d'avocat partenaire de l'entreprise technologique***

## **Conditions d'utilisation**

### **Utilisation du site et contenu**

Le présent site web, accessible à l'adresse [www.dwavocat.com](http://www.dwavocat.com) (ci-après, le "Site") est mis en ligne dans le but exclusif de vous informer sur les domaines d'activité de la SELARL DELEPORTE WENTZ AVOCAT. Les informations disponibles sur le Site ne peuvent en aucun cas être considérées comme constituant un conseil juridique, un démarchage, une sollicitation ou de la publicité.

L'accès et la consultation du Site vaut acceptation sans réserve des présentes conditions d'utilisation.

Le contenu du Site, à savoir sa structure, les textes, les balises HTML de référencement (meta-tags), ainsi que les images et éléments graphiques qui le composent sont la propriété exclusive de DELEPORTE WENTZ AVOCAT. Ces éléments sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle et toute autre loi nationale ou internationale applicable au droit d'auteur. Vous êtes autorisé(e) à représenter sur votre écran les pages du Site uniquement pour consultation à titre temporaire. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de tout ou partie du contenu du Site sans l'autorisation expresse et préalable de DELEPORTE WENTZ AVOCAT est interdite et serait constitutive d'une contrefaçon, sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

### **Liens hypertextes**

Le présent Site peut intégrer des liens hypertextes en direction de sites web tiers. DELEPORTE WENTZ AVOCAT ne pourra en aucune façon être tenue responsable pour tout dommage, direct et/ou indirect qui pourrait résulter de l'utilisation de contenu, données ou informations de toute nature, accessibles à partir de liens hypertextes publiés sur le Site. Elle ne pourra non plus être tenue responsable pour tout dommage, direct et/ou indirect qui pourrait résulter de l'utilisation d'informations figurant dans des fichiers téléchargeables accessibles sur ces sites à partir de liens hypertextes publiés sur le Site.

### **Données personnelles**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (ci-après, la "Loi informatique et libertés"), les traitements de données nominatives réalisés à partir du Site ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), enregistrée sous le numéro 1282743.

Vous êtes notamment informé(e) que, conformément à l'article 32 de la Loi informatique et libertés, les informations communiquées par le biais du formulaire de contact sont nécessaires pour répondre à votre demande. Ces informations sont destinées exclusivement à DELEPORTE WENTZ AVOCAT.

Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données vous concernant en nous contactant soit par email à [contact@dwavocat.com](mailto:contact@dwavocat.com) soit à l'adresse postale suivante: DELEPORTE WENTZ AVOCAT 7 rue de Madrid - 75008 Paris

Vous êtes enfin informé(e) que, lors de vos visites sur le Site, un "cookie" peut s'installer automatiquement sur votre logiciel de navigation. Les cookies sont des données qui ne permettent pas de vous identifier mais servent à enregistrer vos informations de navigation sur le Site. Le paramétrage de votre logiciel de navigation vous permet d'être informé(e) de la présence de cookies et éventuellement de les refuser de la manière décrite sur le site web de la CNIL accessible à l'adresse suivante : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

En utilisant le Site, vous vous engagez à respecter les dispositions de la Loi informatique et libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales.